



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre  
des Députés

Luxembourg, le 17 janvier  
2019

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au Grand-Duché, comme dans la plupart de nos pays voisins, un enfant maltraité doit subir toute une série d'entretiens avec la police, un médecin et un juge avant qu'il ne soit placé dans une famille d'accueil ou que son agresseur ne soit éloigné. Or, des études scientifiques soulignent qu'à chaque fois que l'enfant raconte son agression, il la revit. Actuellement au Luxembourg, la justice a besoin de plusieurs certificats pour que l'affaire ne soit traitée au tribunal, une procédure qui a été abandonnée dans différents pays pour le bien de l'enfant.

L'Islande notamment a créé des « maisons de l'enfant » ou « Barnahus », des lieux où la parole de l'enfant maltraité va être recueillie de manière non traumatisante. L'enfant sera entendu une seule et unique fois et son témoignage filmé pourra être produit devant les tribunaux.

Alors qu'en 2017, des responsables du Ministère de l'Education nationale avaient annoncé la création d'une telle structure au Luxembourg pour 2019, le programme gouvernemental reste muet sur ce point.

Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante aux Ministres concernés :

- L'idée de la création d'une telle maison de l'enfant est-elle poursuivie ?
- Dans l'affirmative, la structure sera-t-elle effectivement mise en place en 2019 ?
- Dans la négative, pour quelles raisons ce projet important pour les enfants concernés, n'est-il pas réalisé ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Françoise Hetto-Gaasch  
Députée